

# ÉCOLE ET PÉRISCOLAIRE : QUE FAIT LA MAIRIE ?

## LE MOT DE GRÉGORY HOBER,

*Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires*

*Même si la rentrée 2021/2022 fut plus sereine que la précédente, il demeure un protocole et des incertitudes quant à l'évolution de la situation sanitaire.*

*Dans ce contexte, j'aimerais saluer, tout d'abord, l'investissement sans faille des enseignants durant ces derniers mois de pandémie et notamment le fait qu'ils aient maintenu, malgré les contraintes, leur dynamique de projets qui les caractérise et qui apporte tant aux élèves, aux familles et à tous.*

*Les réussites des enfants loossois sont au cœur du projet que nous souhaitons développer lors des prochaines années.*

*Pour ce faire, nous soutiendrons et favoriserons, autant que faire se peut, les partenariats entre les services de la ville, ceux de l'Éducation Nationale et les enseignants, les associations et bien évidemment les parents. "Tout seul on va vite, ensemble on va loin", chacun apportant sa pierre aux réussites des jeunes loossois ! Les membres de la commission des Affaires scolaires ont ainsi à cœur de se montrer disponibles et facilitateurs pour que les enseignants et les élèves puissent bénéficier des meilleures conditions d'enseignement possibles.*

*Ce dossier qui n'est pas exhaustif vous permettra d'apprécier, je l'espère, la richesse de ce travail d'équipe et l'investissement municipal.*



Loos-en-Gohelle dispose 3 écoles élémentaires (Basly, Leroy, Lamendin) et 3 écoles maternelles (Moreau, Hugo, Merlin).

Le collège, par contre, est de la responsabilité du Département.

Les actions municipales en direction des écoliers du primaire (maternelle et élémentaire) et du périscolaire sont nombreuses et variées : elles vont de l'entretien des écoles (nettoyage et travaux) aux fournitures scolaires et livres de classe, de l'équipement informatique au financement de la cantine, des animations périscolaires aux projets d'école ou à la distribution de dictionnaires aux élèves de CM2, mais aussi le prêt de tablettes et d'ordinateurs portables...

Bien entendu, la commune n'est pas seule : elle travaille en étroite collaboration avec les équipes enseignantes, les associations de parents d'élèves, les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale...

Vous découvrirez dans ces pages bien des aspects que vous ne soupçonniez probablement pas !





## ET SI ON ALLAIT À L'ÉCOLE AUTREMENT ?

La Mairie, en partenariat avec le CPIE Chaîne des Terrils et Eco CO2 (société de l'économie sociale et solidaire), lance un programme d'actions et de sensibilisation autour de l'éco-mobilité scolaire dans les écoles élémentaires de la commune (Ovide Leroy, Émile Basly, Arthur Lamendin). Ce programme appelé "Moby à l'École" se déroulera sur deux ans à partir d'octobre et réunira dans chaque école enseignants, parents d'élèves, personnel éducatif, élèves et représentants de la municipalité, au sein d'un comité qui étudiera, choisira

et proposera des actions et solutions visant à réduire les trajets domicile-école réalisés en voiture (covoiturage, pédibus, vélos-bus, rues-écoles...). Les objectifs sont à la fois d'agir sur l'environnement (réduire les émissions de CO2), sur la santé (favoriser l'activité physique des enfants contribuant à l'amélioration de leur concentration) et sur la sécurité routière (diminuer le trafic automobile autour des écoles). Alors, si vous vous sentez concernés et souhaitez vous investir sur ce projet, n'hésitez pas dès maintenant à prendre contact avec l'une des trois écoles!



Belle initiative des parents de l'association de parents d'élèves de l'école Ovide Leroy qui a mis de belles couleurs dans la cour de l'école pour que les enfants puissent jouer.  
Un beau 50/50 avec la ville !

## LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

C'est une liste à la Prévert (de plus de 130 lignes !) : plomberie, menuiserie, électricité, peinture, maçonnerie, informatique... plus d'une centaine de travaux, de la simple réparation aux aménagements de grande ampleur, ont été effectués cette année dans les écoles par les services techniques ou des entreprises extérieures.

À noter pour cette année le changement des luminaires dans les écoles Émilienne Moreau et Samuel Merlin, pour un meilleur confort visuel et des économies certaines !

Le changement de ventilation, l'isolation et la réfection de toiture des toilettes de l'école Basly devrait permettre de régler le problème d'humidité persistant.

Enfin, la fibre est en cours de déploiement dans les 6 écoles de notre commune.

Le montant du budget 2021 pour ces travaux est de plus de 52 000 euros.

## ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE : LA COMMUNE S'ENGAGE !

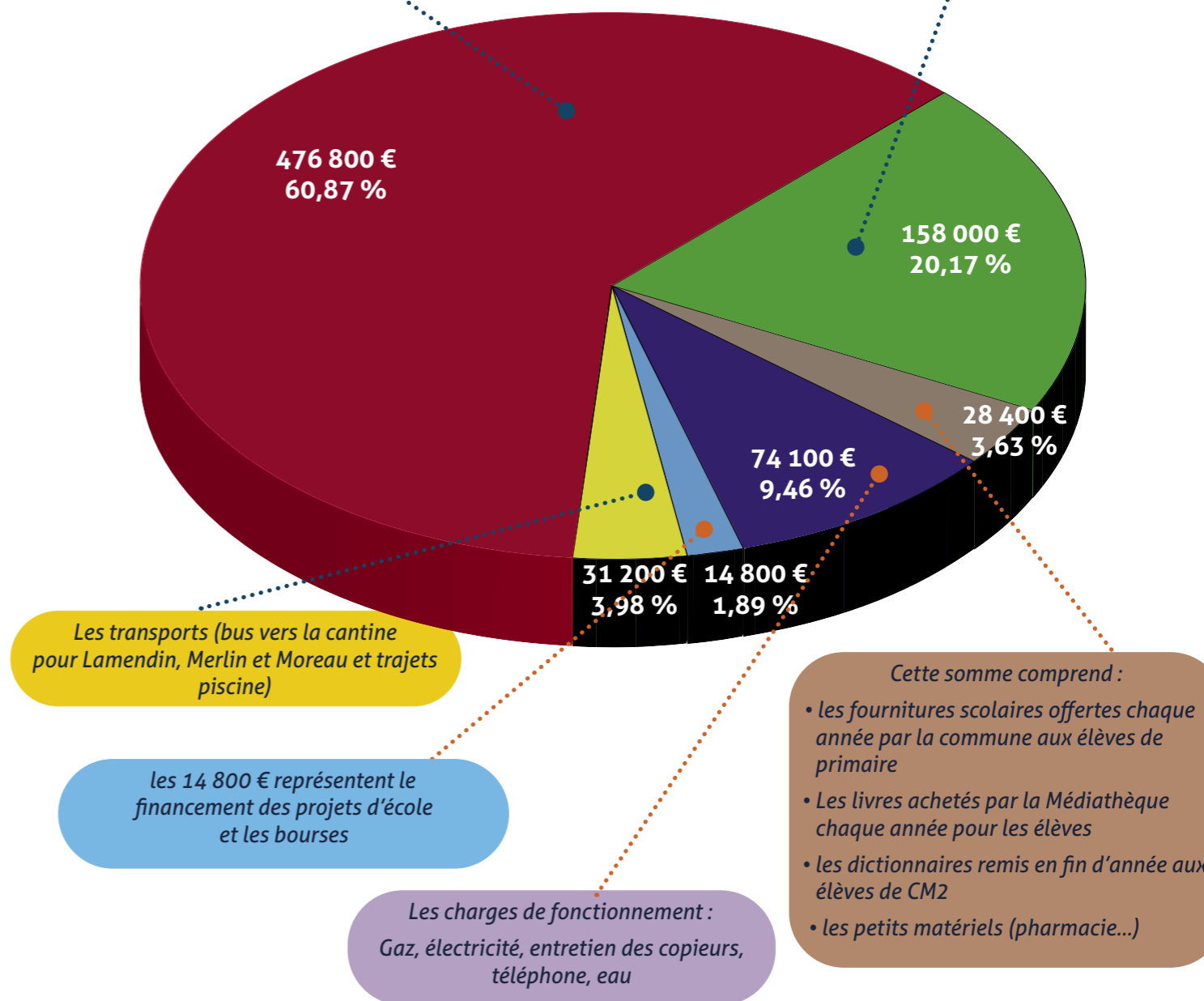
La municipalité a été lauréate d'un appel à projets numérique dans le cadre du plan de relance. Malheureusement la subvention demandée (50% de la dépense) n'a pas été attribuée en totalité. La commune investira donc sur l'équipement des trois écoles élémentaires 38 000 € pour l'équipement en postes informatiques et vidéo-projecteurs interactifs.

## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 : 783 300 €

Les charges de personnel communal représentent une grande partie du budget consacré aux affaires scolaires. Il ne s'agit pas des enseignants (qui sont rémunérés par l'Éducation Nationale), mais de tout le personnel communal nécessaire au fonctionnement des services dédiés à la scolarité des jeunes Loossois : ménage, encadrement scolaire et périscolaire, préparation des repas, agents des écoles maternelles qui assistent les professeurs (ATSEM)...

La cantine et le périscolaire sont le 2<sup>e</sup> poste de dépenses. Il s'agit :

- de l'encadrement des enfants durant le repas, pendant la pause méridienne et le soir (par les Francas)
- du paiement des prestations de repas (collège et écoles maternelles)



Cette somme comprend :

- les fournitures scolaires offertes chaque année par la commune aux élèves de primaire
- Les livres achetés par la Médiathèque chaque année pour les élèves
- les dictionnaires remis en fin d'année aux élèves de CM2
- les petits matériels (pharmacie...)

En plus de ces dépenses, des lignes budgétaires de la politique culturelle et citoyenneté sont dédiées aux écoles (spectacles notamment dans le cadre de Faites in Loos, interventions d'artistes...).



# LE RÔLE DES DDEN\*

Dans les écoles publiques, la visite des délégués départementaux de l'Éducation nationale porte notamment sur l'état des locaux, la sécurité, le chauffage et l'éclairage, le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement, sur l'hygiène et la santé, la fréquentation scolaire. La fonction des délégués s'étend également à tout ce qui touche à la vie scolaire, notamment au respect de la laïcité, aux centres de loisirs, aux transports, à la restauration scolaire, aux caisses des écoles...

C'est un médiateur bénévole au service de l'intérêt de l'enfant. Il est, entre autres, en liaison avec les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, les élus municipaux et les parents d'élèves.

Le DDEN est désigné par l'Inspecteur d'académie, pour 4 ans, et son mandat est renouvelable et révocable.

Il a la charge d'informer les écoles sur les deux actions nationales : "L'école fleurie, le jardin et le développement durable" et "Se construire citoyen", parrainé par le ministère de l'éducation nationale et du Directeur académique. L'école maternelle Victor Hugo a été primée sur ces deux actions, cette année.

Loos en Gohelle fait partie des 11 communes, 54 écoles de la délégation de Bully-les-Mines, composée de 32 DDEN. À Loos, ils sont au nombre de 10, après le renouvellement et ils recrutent : appeler le 03 66 00 23 29 pour tous renseignements.

*\*Délégués départementaux de l'éducation nationale*



Les DDEN étaient présents lors de la remise de deux diplômes à l'école Victor Hugo : 3 fleurs pour l'opération écoles fleuries, jardinage et développement durable, et dans le cadre de l'action nationale "se construire citoyen". Pour cette dernière, seules deux écoles ont été primées dans le département !

# LES CONSEILS D'ÉCOLE

Le conseil d'école est l'assemblée qui prend les décisions importantes de l'organisation de l'établissement. Il se réunit, par exemple, pour voter le règlement intérieur de l'école et adopter le projet d'école. Il donne aussi son avis sur les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques et éducatives, utilisation des budgets, activités périscolaires et restauration, sécurité des enfants, projets d'école...).

Il est composé : du directeur/de la directrice de l'école qui le préside, des maîtres affectés à l'école, du maire, d'un(e) conseiller(ère) municipal(e), des représentants élus des parents d'élèves et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

Les élus municipaux siégeant dans les écoles loossoises sont (respectivement titulaire et suppléant) : Patrick Piquet-Bacquet et Benoît Ambrozy (E. Basly) ; Patricia Hoffmann et Delphine Crombeke (E. Moreau) ; Christophe Bassez et Sophie Failly (A. Lamendin) ; Cindia Masson et Sophie Failly (S. Merlin) ; Yassine Oudjani et Félix Caillet (O. Leroy) ; Chantal Guilbert et Marjorie Mathé (V. Hugo).



Les élus sont aussi présents chaque année à la distribution de dictionnaires pour les élèves de CM2, mais aussi avant Noël la distribution de friandises, coquilles et clémentines pour tous !